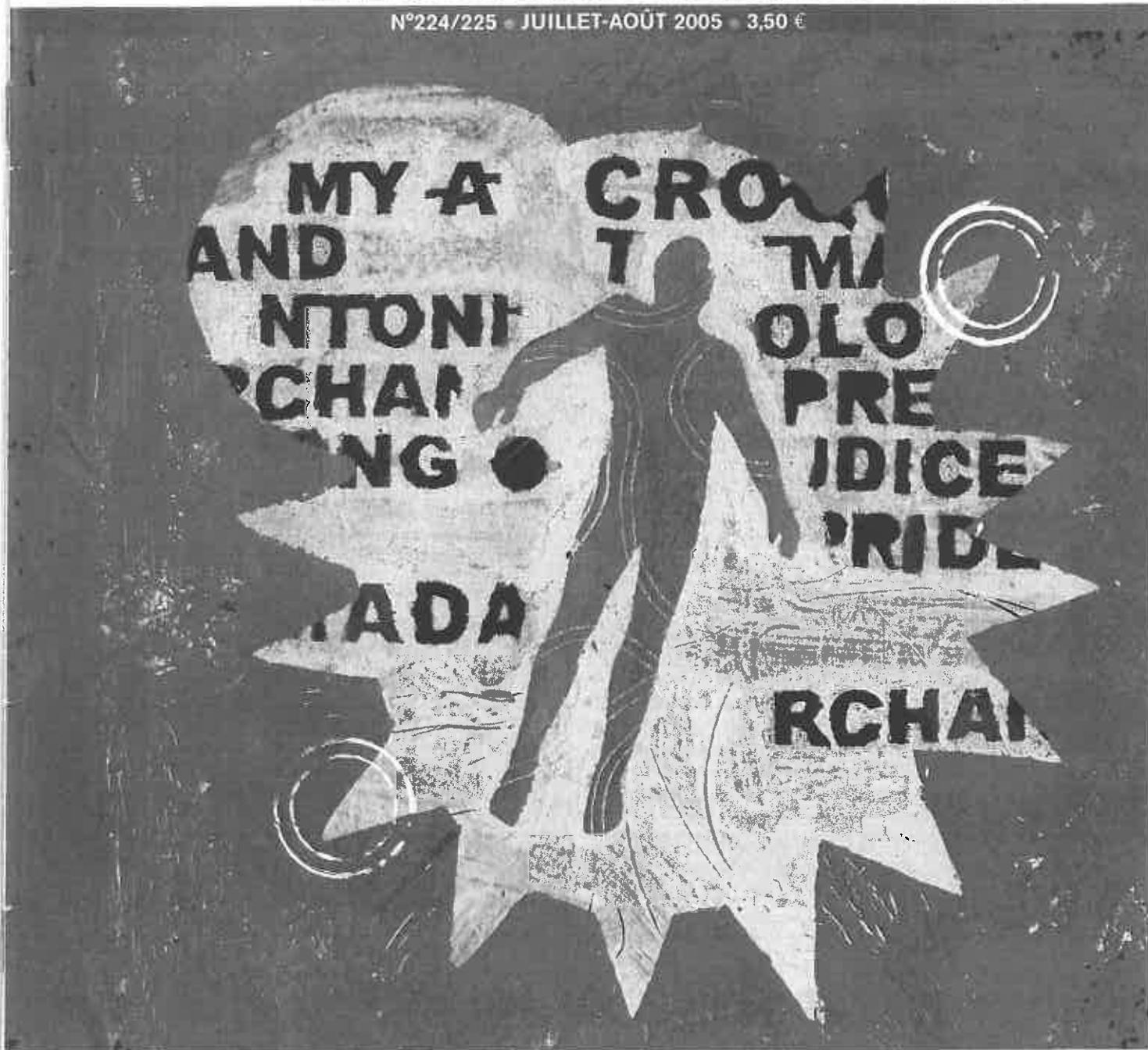


La Chronique

LE MENSUEL D'AMNESTY INTERNATIONAL FRANCE

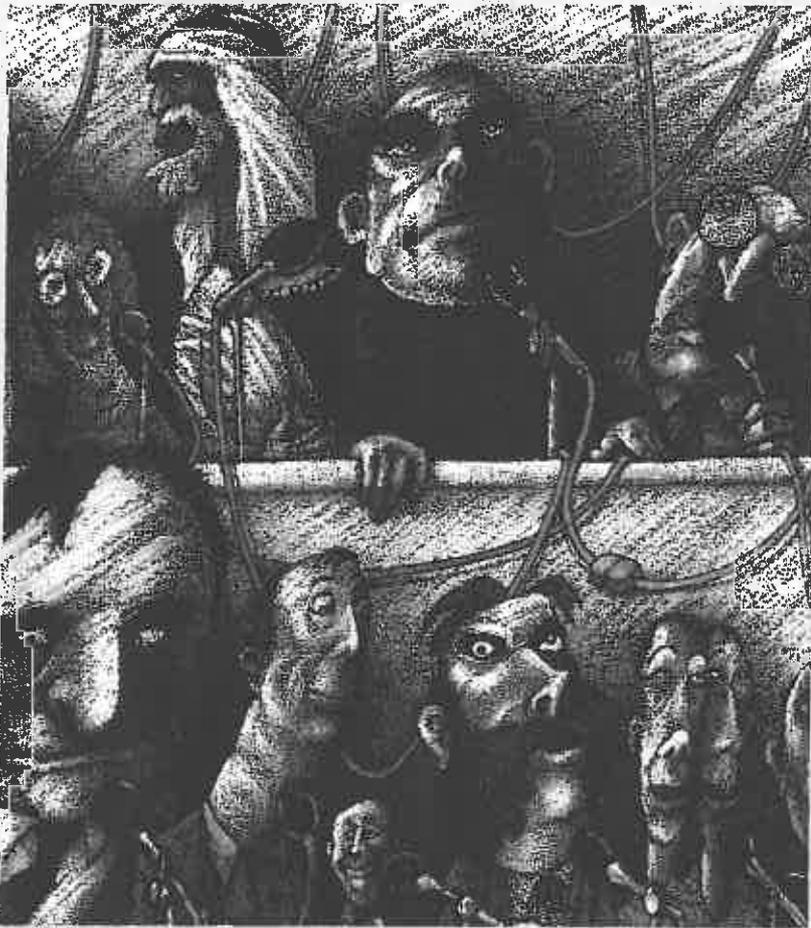
N°224/225 • JUILLET-AOÛT 2005 • 3,50 €



> EN COUVERTURE

LES NOUVELLES DE L'ÉTÉ

POUR S'ABONNER ET SOUTENIR AMNESTY INTERNATIONAL → entre les PAGES 16 ET 17


LES ONG À L'ONU

Ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain

La participation des ONG aux travaux de l'Onu est au cœur des débats autour du projet de réforme des Nations unies proposé par Kofi Annan.

Tous les observateurs attentifs des travaux de la Commission des droits de l'homme (CDH) de l'Onu le savent : seule une petite minorité d'ONG, parmi les quelque 230 inscrites chaque année, participent de manière effective et efficace aux travaux de la Commission. Une grande majorité, à l'inverse, viennent tout au plus lire une intervention orale pour justifier de leur présence à Genève auprès de leurs adhérents. Pire, le comportement d'un certain nombre d'ONG amène à douter de leur indépendance ou de leur sérieux, voire des deux à la fois. Les participants aux sessions de la Commission ont appris, au fil des années, à distinguer les

« Gongos » (pour Governmental NGOs, ONG formées ou suscitées par les gouvernements), les « Bingos » (Business Initiated NGOs, ONG de lobbying pilotées par des entreprises commerciales) ou encore les « Pongos » (Personally Organized NGOs, ONG qui ne représentent qu'une seule personne). Le temps de parole accordé aux ONG est ainsi en grande partie occupé par des discours plats, exposant des informations de seconde ou de troisième main, lorsque ce ne sont pas les louanges des ONG chinoises ou tunisiennes à l'égard de la politique conduite par leurs gouvernements respectifs, ou encore les échanges d'accusation entre ONG indiennes et pakistanaises sur la situation prévalant au Cachemire.

Cette situation prête à la critique. Ce sont non seulement les observateurs extérieurs (comme les journalistes) qui s'indignent de ce que les ONG manquent de sérieux, mais aussi et surtout les États :

on voit se développer, derrière les discours officiels louant la « société civile », un sentiment anti-ONG qui se traduit, en langage diplomatique, par le thème de la « rationalisation » de la participation des ONG aux travaux de l'Onu. Aussi doit-on rester sur ses gardes face aux propositions tendant à réformer les règles qui régissent les relations entre les ONG et l'Onu. D'un côté, en effet, il s'agit toujours, officiellement, de « reconnaître » la « contribution inestimable » des ONG aux travaux de l'Organisation ; de l'autre, la réforme a aussi pour objectif de canaliser les ONG jugées trop nombreuses et incontrôlables, voire de les cantonner dans des forums consultatifs séparés, de manière à ce que les gouvernements puissent délibérer en paix.



Olivier de Frouville,
 Maître de conférences
 à l'Université Paris X-
 Nanterre.

Mouvement de réforme amorcé

En février 2003, un nouveau mouvement de réforme a été amorcé par le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, qui a demandé à un « groupe de personnalités éminentes », présidé par l'ancien Président du Brésil, Fernando Henrique Cardoso, de réfléchir à la meilleure manière de réformer les relations entre « la société civile » et l'Onu. Un rapport a été remis à l'Assemblée générale en 2004 (A/58/817) et la question fait partie intégrante de la réflexion sur la réforme de l'Onu dans son ensemble.

Tout ce que l'on peut espérer, au cours du processus mis en branle, c'est que les dysfonctionnements du système actuel ne seront pas utilisés comme prétexte pour réduire à la portion congrue la place que les ONG occupent aujourd'hui à l'Onu. Car le spectacle désolant de la CDH ne doit pas tromper : les ONG jouent effectivement un rôle fondamental dans le système universel de protection des droits de l'Homme. Aussi, la réforme ne doit pas passer par la limitation du rôle des ONG à l'Onu mais par un affinement des critères et des mécanismes de sélection des ONG appelées à participer. (Lire *La Chronique* de juin, pages 16/17)

Actuellement, le processus de sélection est profondément vicié, en ce qu'il repose tout entier sur le Comité chargé des ONG, un organe intergouvernemental prisonnier des intérêts politiques de ses membres : depuis quinze ans, son activité s'est soldée par le développement de la société servile à l'Onu et par une politique de mise au pas de la société civile. Il faut donc le réformer. Mais pas sans garde-fou : à cet égard, il semble bien que l'on ne puisse pas faire l'économie d'une réflexion approfondie portant à la fois sur le milieu social des ONG et sur les structures de délibération à l'échelle internationale.

Olivier de Frouville